UN PÈRE INDIGNE ARRÊTÉ A AVESNES-LE-SEC

IL A AVOUÉ LES FAITS GRAVES QUI LUI SONT REPROCHÉS PAR SA FILLE

La rue au Paradis, à AVESNES-LE-SEC où demeure le père indigne, Auguste DELERUE, que l'on voit à droite.

Une très grave affaire de mœurs vient d'être découverte à *Avesnes-le-Sec* et cause une très légitime émotion dans cette commune.

Auguste Delerue, originaire de la commune, est père de quatre enfants. Il est âgé de 47 ans. Sa femme en a 44. Il a un fils âgé de 16 ans, une fille de 14 ans et deux autres de 8 et 6 ans.

Ils habitent tous les six dans une pauvre petite maison située au fond de la rue du Paradis, un chemin en cul de sac. La salle du bas est la chambre commune qui sert à tout : cuisine, chambre à coucher des parents et cabinet de toilette. A l'étage, une chambre sert de dortoir aux enfants. Dans ce cadre étroit et en raison de certaines particularités, il n'en fallait pas plus pour qu'un individu d'une triste moralité soit tenté d'assouvir une odieuse passion.

Le père et le fils travaillaient à l'usine et la mère pourvoyait à boucler le budget en faisant des lessives au dehors. Mais l'aisance ne régnait pas dans la maison et c'était sinon la misère, du moins la gêne du fait que Delerue devait satisfaire son besoin de boire. Pourtant, ce n'était que chez lui qu'il s'enivrait. Les absences de la mère pendant qu'elle travaillait facilitaient les agissements du père indigne.

La rumeur publique, depuis un moment, faisait courir sur la fille de 14 ans des propos graves et, bientôt, la mère en était avisée par une voisine, Mme Largillet Yvonne qui toutefois n'allait pas jusqu'au bout de sa pensée. Puis la terrible accusation se précisait contre le chef de famille. Devant sa mère, la fillette fut interrogée et dit tout ce qu'elle savait.

Affolée alors, Mme Delerue mandait le médecin et c'est ainsi que cette rumeur arriva aux oreilles des milieux officiels puis du chef Foubert de la brigade de gendarmerie de Bouchain.

L'enquête

Le [illegible] brigade de Bouchain accompagné du gendarme Anus s'en vint donc à Avesnes-le-Sec où Mme Delerue et sa [illegible] furent interrogées à la Mairie. La mère ne [illegible] que déclarer ce qu'elle avait [illegible] par des voisins, puis [illegible] de sa fille.

C'est ensuite au tour de la victime de dire ce qu'elle savait. Ses déclarations, tout d'abord réticentes, furent plus précises et l'accusation fut formelle. Les premiers faits remontaient au samedi de la Fête locale de septembre dernier.

La jeune fille fut alors examinée par le docteur Pruvost, d'Haspres, qui réserva le résultat de ses constatations.

En présence de ces éléments dont on comprend tout le poids, le chef Foubert décida d'entendre le coupable. Aussi, mardi soir, à l'arrivée du train de 17 h. 30 venant de Denain, Auguste Delerue se voyait-il invité à suivre les enquêteurs à la Mairie. Durant plus de deux heures, il fut l'objet de questions précises et si, au début il montra de la résistance, ses interlocuteurs, à force de patience et de ténacité, furent assez heureux pour enregistrer ses aveux complets. Le père indigne fit, par bribes, le récit révoltant de ses actes avec de tels détails qu'on ne peut conserver aucun doute sur sa moralité. Pour seule excuse, il invoqua la boisson mais il faut plutôt croire qu'en proie à des bas instincts, il ait été amené à les assouvir sur cette innocente.

Arrêté

Après avis du Parquet de Valenciennes, le chef Foubert arrêta alors Delerue qui fut emmené mardi vers 22 heures, à la caserne de gendarmerie de Bouchain où il passa la nuit. Mercredi matin, il fut transféré au Parquet de Valenciennes par le chef de brigade et le gendarme Talmant et à 11 heures, les portes de la prison se refermaient sur lui.

L'instruction qui sera ouverte sur cette triste affaire apportera sûrement la lumière sur les circonstances qui précédèrent l'accomplissement du crime de ce père sans moralité.

Notre enquête dans la commune

La découverte de cette affaire est l'objet de la conversation du jour à Avesnes-le-Sec et les propos les plus divers circulent sur la personnalité du coupable. Si l'on ne peut obtenir que de bons renseignements sur la famille du père et de la mère, il n'en est pas de même de Delerue qui passe pour un individu de caractère renfermé se livrant à la boisson et dont les instincts anormaux sont la fable de la commune. « C'est, nous dit-on, un déséquilibré qui devrait être à l'asile. »

Quant à sa fille, elle ne fait que sourire au récit lamentable que fait sa mère. Son visage ne reflète rien des sentiments qu'on désirerait trouver chez cette enfant et l'on se demande si cette malheureuse n'est pas l'objet d'une lourde hérédité et si elle comprend bien toute l'étendue et la gravité des manœuvres dont elle fut l'objet.

L. D.

Exploit de « kidnappers » à Anzin

Une jeune écolière enlevée par un automobiliste a été retrouvée à Saint-Amand

Dans l'après-midi d'hier, vers 16 h., M. Jouffret, commissaire de police à **Saint-Amand**, était avisé par téléphone qu'une jeune fille de 14 ans avait été recueillie par M. Coudoux Philibert, cultivateur, demeurant route de Valenciennes, au lieudit « Le Prussien », alors qu'elle paraissait perdue sur la grand'route. Cette dernière déclarait avoir été victime d'un enlèvement.

A la suite de cette conversation téléphonique, M. le Commissaire dépêcha l'agent Bar, qui bientôt ramenait au bureau la jeune fille.

L'enlèvement

Interrogée, celle-ci fit à M. Jouffret le récit suivant :

« Je me nomme Germaine Midoz, je suis née en 1923, le 28 novembre, à Bruay-sur-Escaut, j'habite **Anzin**, 52, cité Tolabot, avec mes parents et je fréquente encore l'école. Ce matin, j'ai été chargée par ma mère d'aller à l'Ecole libre des filles d'Anzin prévenir ma maîtresse que je ne pourrais pas aller en classe parce que mon petit frère et ma petite sœur étaient malades.

» Il était environ 11 heures au moment où j'arrivais en face de l'Ecole. Une automobile s'est arrêtée près de moi, je ne l'avais pas entendue venir, la portière s'est ouverte et le conducteur, sans sortir de la voiture, m'a tirée à l'intérieur. Avant même que j'ai pu pousser un cri, l'auto s'était remise en marche, en voyant cela j'ai crié mais l'homme m'a posée une main sur la bouche en me disant : « Si tu cries encore, tu verras », je n'ai pas insisté. Nous avons alors quittés Anzin par la Croix-d'Anzin et avons passés par Bruay-sur-Escaut, Condé et beaucoup d'autres pays que je ne connais pas. Nous avons alors roulé sur les routes pendant quatre heures sans arrêter. A un certain moment je m'étais mise à pleurer, l'individu me tendit alors un paquet de bonbons que j'ai refusé.

» Enfin, après avoir traversé plusieurs villages et hameaux que je ne connais pas, nous nous sommes arrêtés à l'entrée d'une forêt que j'ai su, depuis, être celle de Saint-Amand ; l'homme a ouvert la portière et m'a poussée brutalement sur la route en riant bruyamment, puis il a disparu vers Saint-Amand. Au cours de toute cette randonnée, mon ravisseur ne m'a pas dit un mot ».

Le signalement du gangster

A la suite de cet interrogatoire, M. Jouffret fit prévenir la famille de la gamine qui, l'on s'en doute, commençait à être inquiète de cette disparition, et quelques heures plus tard M. Midoz retrouvait sa fille à **Saint-Amand**. Celui-ci, fort heureux de retrouver son enfant, n'en a pas moins porté plainte contre l'auteur inconnu de cet enlèvement qui est activement recherché.

Le signalement de cet individu est le suivant : de petite taille, gros, figure rasée, pommettes rouges, front garni de boutons. Il portait un costume gris clair, des chaussures glacées jaunes, une cravate jaune avec des points bleus et rouges, chapeau gris foncé ; il paraissait âgé de 45 à 50 ans.

La voiture est une conduite intérieure, volant à droite, deux places, garnie de coussins noirs. La carrosserie est de couleur gris clair.

LE CONGRÈS ANNUEL DES SYNDICATS LIBRES DU NORD

Le XVIII[e] Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Libres du Nord de la France (C.F.T.C.) s'est ouvert le mercredi 4 mai à la Bourse du Travail des Syndicats Libres, 1, rue St-Genois, à Lille.

Dès 9 h., les délégués des 30 Unions Locales des 240 Syndicats Libres se sont réunis en commission. Deux rapports présentés par M. Charlemagne Broutin, Secrétaire général de l'U.R. du Nord, furent l'objet d'une longue étude et d'un échange de vues très instructif avant que d'être renvoyés à la Commission Administrative.

Ces rapports avaient pour objet : le programme actuel des Syndicats Libres, leur mission dans l'élaboration de l'ordre nouveau, l'organisation par ailleurs de l'action syndicale et professionnelle.

Une importante déclaration fut étudiée par la Commission ainsi que plusieurs vœux.

A 14 h. les congressistes se réunirent à nouveau pour l'assemblée générale.

M. Ch BROUTIN présenta le rapport moral sur l'activité de l'Union Régionale pendant l'année 1936. Ce rapport souligne la part prise par les Syndicats Libres dans la signature des conventions collectives de travail et dans le domaine de la représentation professionnelle. Ce rapport fut adopté.

M. BLINQUART exposa ensuite la situation financière. Les membres sortants du bureau de l'Union Régionale furent maintenus dans leurs fonctions.

Sur proposition du Secrétaire général, une plan d'action pour 1937 fut adopté.

Le Président M TORCQ formula des vœux pour l'extension du Syndicat Chrétien.

Les Vœux

Travailleurs à domicile. — Les Syndicats Libres, constatent la concurrence créée entre le travail à domicile et le travail en atelier, émettent le vœu que, comme cela se fait pour les Assurances Sociales, tous les travailleurs à domicile bénéficient des avantages des lois sur les congés payés, les allocations familiales et les accidents du travail.

Allocations familiales. — Constatant que dans des sentences arbitrales concernant d'importantes industries comme la métallurgie, 1% du relèvement des salaires a été attribué à l'augmentation du taux des allocations familiales.

Emettent le vœu que les Commissions départementales enregistrent ces augmentations, relèvent sensiblement le taux officiel des allocations familiales.

D'autre part, dans une déclaration publiée par les Syndicats Libres du Nord, ces derniers veulent :

1° Un Syndicat libre ; 2° La liberté syndicale pour tous ; 3° Un syndicalisme familial ; 4° Un syndicalisme envisageant la défense des intérêts dans la justice et le respect des lois avec le réel souci du bien commun ; 5° Un syndicalisme artisan de l'ordre nouveau. Dans un dernier chapitre les Syndicats Libres envisagent l'organisation de la profession, l'organisation de l'économie, la déprolétarisation des masses.

Une femme qui aime la bouteille maltraitait son enfant à Rubrouck

Elle a été arrêtée ainsi que son ami, lequel sera poursuivi pour attentat à la pudeur

La gendarmerie de **Cassel** vient de découvrir une lamentable affaire à **Rubrouck** : un enfant de 9 ans était maltraité et privé de soins, tandis que la mère dénaturée se livrait à la boisson.

A Rubrouck au hameau du Castiers Houck, la veuve Lahaye, née Eugénie Meneboo, 47 ans, vivait dans un taudis repoussant de saleté. Elle a un fort penchant pour la boisson. Elle recevait des individus et notamment un nommé Vandycke Léon, 58 ans, ouvrier agricole à Berthen, et son enfant Marcel, âgé de 9 ans, assistait à des scènes sur lesquelles nous ne pouvons insister.

Par contre, il n'avait jamais à manger à sa faim ; les voisins compatissants devaient lui donner des tartines.

La veuve Lahaye avait eu quatre enfants ; les plus âgés quittèrent le taudis dès qu'ils le purent ; le plus jeune hélas restait à souffrir.

Le Parquet d'Hazebrouck dès qu'il eut connaissance des faits ouvrit une information. Le docteur Pauwels d'Arnecke appelé à examiner le petit Marcel, releva chez l'enfant un état rachitique très prononcé et prétuberculeux ; son corps était rempli d'ampoules. Le praticien ordonna des soins immédiats et l'enfant fut transporté à l'Hospice.

La mère coupable a été arrêtée et écrouée à la prison d'Hazebrouck, sous les inculpations de flagrant délit de mauvais traitements à enfant, d'attentat à la pudeur et de détention illicite d'armes.

Le nommé Vandycke Léon, 58 ans, a été également arrêté pour attentat à la pudeur.

D'autre part, l'identité de certains individus qui fréquentaient la maison a été établie et il est possible que d'autres inculpations soient établies ; la justice recherche également les auteurs de nombreux vols commis dans la région, ceux-là n'en sont peut-être pas étrangers.

La Commission départementale du Nord a tenu hier sa réunion

La Commission départementale du Nord s'est réunie hier sous la présidence de M. le docteur Bourdon.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars, la Commission départementale procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion. Elle statue sur les objets suivants : Acte est donné à M. le Préfet de la communication :

1° de l'état des centimes départementaux, des produits éventuels, des fonds libres de 1936 et des mandats de paiement émis au 31 mars sur le budget départemental de l'exercice 1937 ;

2° de l'état des mandatements de subventions aux organismes de secours de chômage.

Le fonds de chômage

La Commission donne un avis favorable aux règlements du fonds départemental de chômage complet et de la caisse départementale de chômage partiel en ce qui concerne la révision des barèmes de ressources précédemment admis, ainsi qu'à la demande d'agrément de la caisse de secours aux artisans en chômage.

Les transports en commun

Elle autorise la revente de terrains non utilisés et provenant de lignes de voies ferrées d'intérêt local du réseau du groupe du Sud et approuve : la convention de déclassement du tronçon de Cambrai à Avoingt de la ligne de Cambrai à Catillon ; un deuxième avenant au contrat d'exploitation par la Société anonyme des Transports quercitains des services d'autobus de remplacement de trains.

Les chemins

La Commission autorise l'acquisition de celle de terrain nécessaire à l'exécution du redressement d'un virage sur le C.G.C. n° 9 à Wervicq-Sud.

Approuve le projet d'élargissement du C.G.C. 154 b, embranchement sur la station de la Flamengrie Saint-Waast, dans la traverse de Saint-Waeast-la-Vallelée.

Fixe les limites du chemin vicinal ordinaire n° 6 à Wargnies-le-Grand.

Autorise un certain nombre de communes à remplacer leurs prestations par la taxe vicinale.

Les bâtiments

La Commission approuve les marchés relatifs à l'exécution de travaux divers aux casernes de gendarmerie de Lille, de Cassel, de Rosendaël ; à l'Ecole pratique de Wagnonville ; à l'établissement dépositaire des enfants assistés ; à l'Institut départemental des sourds-muets et des aveugles de Ronchin ; à la Maison des Tout-Petits de Montceau-Saint-Waast ; ainsi que de travaux d'installations et de réaménagements à l'Institut industriel.

Adjudications et marchés

Le cahier des charges de l'adjudication des denrées, produits et travaux nécessaires aux établissements d'Esquermes et de Ronchin est approuvé. L'adjudication est fixée au 9 juin.

La Commission donne son approbation aux marchés de fournitures divers nécessaires aux établissements départementaux.

Les œuvres sociales

Elle adopte les propositions de M. le Préfet relatives à la fixation des prix de journée définitifs de 1936 et provisoires pour 1937 dans des hôpitaux et hospices du département.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication des décisions accordant des allocations exceptionnelles de secours préventifs d'abandon.

Constructions scolaires

La Commission inscrit sur la liste de priorité départementale des constructions scolaires les projets concernant : Tourcoing, Trith-Saint-Léger, Hornaing, Wattrelos, Anzin, Roncq, Lewarde, Rosendaël, Escautpont, Guesnain et Curgies.

Questions diverses

Elle statue sur les demandes de prêts d'honneur et de bourses d'études, et autorise la prolongation de la scolarité pour des élèves de l'Institut départemental des sourds-muets et des aveugles de Ronchin.

Approbation est donnée aux propositions de l'administration touchant le placement de pupilles de l'assistance publique pendant les congés.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de l'état de situation du fonds des amendes de police correctionnelle. Des secours pour exécution de travaux d'assainissement sont accordés aux communes de Bourbourg, St-Pierrebrouck, Grand-Fort-Philippe, Fort-Mardyck, Hérin et Tilloy-lez-Cambrai.

Des médailles à décerner comme prix de concours sont attribuées à des sociétés d'éducation physique et de sport colombophile.

La Commission autorise la ville de Valenciennes à exécuter des travaux, étant entendu que ses droits sont réservés en ce qui concerne la subvention prévue lors de la prochaine répartition du produit de la Loterie des Régions Libérées.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél 351-17). — Dépôt de vente : 36, r. du Colle

LA JOURNÉE A ROUBAIX

Musées Woerts et des Beaux Arts. — Ouverts de 10 à 13 heures.

Etablissement de bains. — Ouvert de 8 à 11 heures.

Caisse d'épargne. — Ouverte de 9 à 10 h. 30.

SERVICE DE SANTÉ

Pharmaciens de garde. — MM. Dhelemmes, 26, Grande Rue ; Vitasse, 126, rue de l'Epeule.

Médecins de service. — MM. Piquet, 172, rue de Blanchemaille, tél. 341.64 ; Delelis, 101, rue Daubenton, tél. 357.40.

SPORTS ET SPECTACLES

Voir rubriques spéciales.

Le ballon « Ville de Roubaix » a atterri près de Béthune

Le ballon « Ville de Roubaix », piloté par M. Boucart, qui est parti de la place de la Nation, le samedi 1er mai, à 18 h., a atterri le même jour, à 20 h. 30, à Locon, près de Béthune, dans d'excellentes conditions.

MALADIES DE LA PEAU

Guérison par malade chez lui D Verhaeghe. Pharm du Trichon, Ra

PERSONNE N'EST D'ACCORD

Pour coups réciproques, procès-verbal a été rédigé à la charge de Mme Orville, née Laure Perrine, 52 ans, doubleuse ; Achille Perrine, 38 ans, manœuvre et Jules Villers, tous trois domiciliés 20, rue Sainte-Elisabeth.

EN ABSENCE ILLÉGALE

Des gendarmes passant boulevard Gambetta, hier matin, remarquèrent un individu qui prit la fuite en les apercevant. Les représentants de la loi eurent tôt fait de le rejoindre et ils constatèrent qu'ils avaient affaire à Jean Deleu, âgé de 22 ans, domicilié 22, sentier de Saint-Liévin, à **Wattrelos**, recherché pour absence illégale. Ce dernier, qui en est à sa sixième fugue, a été maintenu en état d'arrestation pour être mis à la disposition de la justice militaire.

ROBINSON LACTELLA (Croisé-Laroche) Ouvert aujourd'hui. Rend.-vous des familles

MAUVAIS REFUGE

Se trouvant sous le coup d'un arrêté d'expulsion, un sujet belge, Ivo Vandevoorde, 47 ans, chauffeur d'auto, sans domicile fixe, voulut se réfugier à Roubaix, mais rue de Lille, il rencontra les gendarmes qui lui mirent la main au collet. Il a été déféré au parquet de Lille.

VISITES A L'HOPITAL

Les visites des parents aux malades en traitement à l'Hôpital de la Fraternité auront lieu le jeudi de l'Ascension, de 11 à 12 h., comme le dimanche.

LES STOCKS DE LAINES PEIGNÉES

Le stock de laines peignées détenu par les peignages au 30 avril était de :

Peignés fins, 4.296.162 kilos ; peignés communs, 2.542.567 kilos, soit un total de 6.838.729 kilos.

NE PAS CONFONDRE

C'est au 108, de la rue du Collège, Roubaix, que vous trouverez de grosses éponges « Gerby » à 5 francs. (Angle rue du Fort) 3524

CARNET

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme veuve Henri Delcourt, née Delsart, décédée subitement le 4 mai, à l'âge 77 ans.

La défunte était la mère de M. Achille Delcourt, maire de Jenlain et de M. Georges Delcourt, directeur des Hospices de Roubaix. Ses funérailles auront lieu le vendreid 7 mai, à 10 h., en l'église de Jenlain.

Sociétés et Comités

A. C. DES 151[e] et 351[e] R. I. — Assemblée dimanche, au siège, à 10 h. 30. Les sociétaires participant à l'excursion de Metz-Verdun devront confirmer leur adhésion et verser un acompte de 100 francs.

CLIQUE SCOLAIRE ET POSTSCOLAIRE DE LA F.A.L. — Ce jeudi, jour de l'Ascencion, il n'y aura pas de répétition.

E.P.S.O.R. (Télégraphistes des 8e, 18e, 28e Génie) — Ce vendredi 7, à 19 h. 15, quinzième séance salle de la Brasserie de Mons-en-Barœul, Grand Place. Entrée, 5, rue de Lille.

FANFARE DELATTRE. — Vendredi 7, répétition générale à 20 h. 15.

AMICALE DES A. M. BELGES. — Ce jeudi, permanence, de 10 à 12 h., Café da la Rotonde.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

MOTOCYCLISME. — Dimanche 9 mai, rendez-vous à 7 h 30, chez M. Tassart, rue du Curé, pour les membres de l'amicale Roubaisienne qui participent au Challenge Dr Castel, organisé par le M.N.F. Des points points de présence seront attribués.

TIR. — **Assoc. Institut Turgot.** — Dim au stand de 9 h. 30 à midi, entrainement jusque 10 h. 30. A 10 h. 30, concours de l'UFOLEP par équipes de quatre tireurs déjà désignés en vue des divers challenges.

UFOLEP ROUBAIX et CANTONS. — Dim. au stand de l'Institut Turgot, rue du Collège, compétitions pour les divers challenges, par équipes de quatre tireurs. Minimes, juniors, adultes. Se munir de leur licence ; présence à 10 h. 30, le stand devant être fermé à midi.

ATHLETISME. — **R. C. de Roubaix.** — Ce jeudi, à 10 h., Parc Jean Dubrulle, entrainement général obligatoire.

TIR A L'ARC. — **Fédération Amicale des Archers.** — Dimanche 9, tir chez Jacob, au Grand Cabaret, à Toufflers ; arrêt du tram ; mise : 5 fr.

JEUX DIVERS

FLECHETTES — Dim. 9, à 16 h., rendage de la partie Croès-Acouart, chez M Doise, rue E Vaillant, 21.

— La Fine Plume du Nouveau-Roubaix : Samedi 8, à 19 h. 30. Réunion de la société

CYNOPHILIE — Un succès de plus pour la société canine de Roubaix-Tourcoing. Le bouvier « Jotan de Rongy » appartenant à M. Victor Fastenackels, de **Wattrelos**, exposé au Havre le 2 mai, a obtenu des récompenses qui font honneur à notre grand société locale ; 1ers prix classes jeunes et ouvertes avec C.A.C., prix d'honneur au plus beau chien du premier groupe (tous chiens de gardes et bergers réunis).

BOULES. — Dimanche 9, à 15 h., chez Méresse, 212, rue J Guesde, rendage de la partie Ch. Dhont contre Mélo.

FLECHETTES. — Dimanche 9, partie 51 de 101 entre Valerie Debloeck et Edmond Lallemand, chez Achille Reyaert, 100, rue de Condé, au pas à 16 h.

— Samedi 8, à 18 h, chez M. Eloire Degrève, 37, rue d'Estaing, rendage de la partie entre Henri Janssens et Jules Rendelaer

JAVELOTS — La Commission rappelle le concours qui aura lieu chez M. Watine, boulevard de Metz, au Dernier Sou, samedi 8 et dimanche 9 courant. 230 fr de prix en espèces ; 6 javelots pour un franc ; mises à volonté ; rebattage de suite ; un seul prix par joueur

ETAT CIVIL

Naissances. — Bernadette Naessens, rue Darbo, 47 ; Jean-Claude Metsers, rue Rémy-Cogghe, 101 ; Isabelle Delhoute, de Lys-lez-Lannoy ; Jeannine Lemaine, rue de Bouvines, 41.

Publications de mariages. — Robert Machtelinck, employé de commerce, rue Philibert-Delorme, 21, et Léonie Vanderbecken, employée de commerce, de Croix; Charles Verriest, gazier, rue Linné, 5 et Solange Deroubaix, giletière, de Toufflers; Grzegorz Lewin, étudiant, rue du Grand-Chemin, 115, et Maria Denis, s.p., de Blandain ; Robert Terlain, cylindreur, rue d'Alger, 128, cour Vanackère, 6 et Augustine Masure, plieuse, rue de la Vigne, 84, impasse Lamarotte, 12.

Décès. — Clotide Teckels, épouse Poissonnier, 75 ans, rue de l'Epeule, 232 ; Romanie Breyne, épouse Vanwalleghem, 42 ans, rue Jean-Bart, 10, cour Dumery, 2; Adèle Cornil, 13 ans, rue du Moulin, 70, cour Brabant, 5.

REMERCIEMENTS

Monsieur Raymond DUMOULIN, secrétaire-administratif-trésorier de la Bourse du Travail de Lille, ainsi que sa famille, remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame Veuve DUMOULIN

décédée à Liettres (P.-de-C.), le 25 avril dernier, ou leur ont adressé leurs témoignages de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Le prix de l'électricité

Le « Journal Officiel » a publié ces jours-ci un décret relatif à la réforme de l'index économique électrique.

A cette occasion, nous croyons utile de donner à nos lecteurs quelques explications au sujet de cet index, qui intervient directement dans le prix du courant.

Les tarifs maxima pour la vente de courant sont imposés aux distributeurs par les cahiers des charges de leurs concessions, dont la durée est généralement de l'ordre de quarante ans.

En raison des variations du coût de la vie on ne peut évidemment fixer un tarif immuable pour une si longue durée, car le prix de revient du courant varie également en fonction du niveau des salaires, du coût du charbon, etc.; le distributeur, si un prix ferme lui était imposé, serait obligé de se couvrir par avance des risques à venir, en exigeant trop de l'abonné, de manière à constituer les provisions nécessaires.

Il y a donc intérêt, pour le consommateur comme pour le distributeur, à ce que les tarifs puissent être rajustés périodiquement et automatiquement suivant les conditions économiques du moment.

L'index électrique a précisément pour but de refléter les variations de ces conditions économiques dans la mesure où elles interviennent dans la prix de revient de l'électricité.

Bien entendu, il ne peut être question de faire intervenir dans l'index tous les éléments agissant sur le prix du courant: on a dû faire choix de quelques éléments caractéristiques.

Les index sont calculés et publiés périodiquement pour chaque département.

Il y a un index pour la Haute Tension et un index pour la Basse Tension.

Les tarifs minima sont déterminés pour chaque période en ajoutant aux tarifs de base du cahier des charges ou en retranchant de ces tarifs suivant les cas, un terme correctif proportionnel aux variations de l'index par rapport à un index de base.

En raison des critiques qui avaient été formulées au sujet de l'index tel qu'il était appliqué jusqu'à ces temps derniers, critiques portant en particulier sur le mode de détermination des éléments charbon et main-d'œuvre, les pouvoirs publics en ont modifié la formule qui est maintenant la suivante :

Le nouvel index est défini comme la somme de trois termes :

Le premier représente la valeur d'une tonne de charbon. Cette valeur est calculée à partir des factures réellement payées par des industriels autres que des électriciens, pour une qualité déterminée de charbon.

Le second représente à un coefficient près la charge de salaires effectivement payés par les distributeurs.

Le troisième terme varie en fonction de l'indice des prix de détail publié par la statistique générale de la France.

Ce nouvel index a été fixé après étude du Conseil Supérieur de l'Electricité.

Cette assemblée comprend des représentants de l'Administration, des consommateurs et de l'industrie électrique. La réforme a été adoptée sans aucune opposition ce qui montre combien l'étude a été menée dans un esprit d'équité et d'indépendance, qui doit donner toute garantie aux intéressés. 137

WATTRELOS

A l'Humanité. — La réunion de la Commission d'administration qui devait avoir lieu ce soir jeudi est reportée au jeudi 13 mai.

Section Artisanale. — Permanence vendredi, de 18 h. 30 à 20 h., au siège, café Deltour, 22, Grand Place.

A 19 h. 30, réunion mensuelle de la Commission.

Amicale des S. O. R. — Les S. O. R. et leurs familles sont invités à assister à la fête de gymnastique du Collège de Marcq-en-Barœul, qui aura lieu ce jeudi, à 15 h., sous la présidence du général Niessel, président général de la F. N. A. S. O. R.

Rassemblement au siège, à 14 h. 15. Départ en voitures particulières.

Société Philharmonique du Crétinier. — Vendredi 7, à 20 h., répétition générale ; avant la répétition réunion de la Commission administrative.

La tombola des Syndicats libres. — Ci-dessous la liste des numéros gagnants du tirage de la tombola du 2 mai :

1897	2740	2927	1242	2690	978	1193	2944
2836	886	1151	2819	1727	2517	3023	646
2045	1969	1824	2051	1013	3034	1182	2677
3214	3029	1688	1015	2525	2417	464	742
3040	1877	1760	2023	1604	146	3277	3073
1353	1602	1515	480	1326	1973	1728	1559
2704	1777	2351	1640	648	2875	1327	2278
1615	563	880	2343	1685	1203	1522	1060
1064	1054	3016	1953	3281	2737	1876	862
2110	1348	2007	546	338	1787	1491	314
1938	2455						

Les lots peuvent être retirés à la Maison Syndicale, 38, rue St-Joseph jusqu'au 31 mai inclus.

A l'Union Mutuelle. — Dans le programme des fêtes jubilaires du dimanche 20 juin, le Comité de l'U. M. C. a prévu une fête réservée aux familles des sociétaires et au cours de laquelle une distribution de jouets sera faite aux enfants âgés de moins de 13 ans.

En vue de cette distribution, les sociétaires sont invités à faire inscrire leurs enfants aux permanences qui fonctionneront samedi prochain de 19 h. 45 à 21 h. chez M. Henri Lagache, rue des Ogiers, 307 ; et le dimanche 9 mai, de 11 h. à 13 h., chez Marotte, angle des rues Dupire et J. Guesde et à l'Harmonie, 1, rue de la Gare. Se munir du livret de mariage.

Une bonne adresse pour un Poste de T.S.F. : DELESCLUSE, 70 r. J. Jaurès. 4045

Football. — **Au S. C. Wattrelosien.** — Equipe première contre E. A. C. M. à 14 h. 30 à Leers (Coupe du R. C. L.). R.-V. au siège à 13 h. 30.

Les possesseurs de cartes de bal du 1er mai les remettront au siège ce soir jeudi dernier délai.

Etat Civil. — Naissances. — Noël Pesin, 2, rue des Poilus; Michel Delporte, 22, rue Blanche; Marcel Delporte, 22, rue Blanche; Danièle Stroobant, 2, rue des Poilus; Henri Theys, 52, rue du Commandant Bossut; Jean-Pierre et Jacques Violet, 2, rue des Poilus.

Décès. — Robert Hubaut, 10 ans, rue Vallon, 46/16; Achille Blain, 84 ans, 26, rue Jean Bart; Mélanie Decourcelle, Vve Lombaerde, 83 ans, rue de Tourcoing, 69; Gérard Bonte, 19 mois, 1, rue Lafayette; Joanna Van Vliet, Vve Pelsmaekers, 71 ans, 2, rue des Poilus; Anatole Huin, 50 ans, chaudronnier en cuivre, 2, rue des Poilus; Alexandre Forret, 62 ans, retraité, 2, rue des Poilus.

CROIX

FÊTE DE L'ASCENSION

Service de police : MM. Laignel J., 330, rue Jean-Jaurès et Lefebvre J., 81, rue Chevreul.

Pharmacien de garde : M. Fourlinnie, place de la Liberté.

Docteur de service : Docteur Bathiat, rue Jean-Jaurès.

A la Patriote. — Cette semaine répétitions générales pour les pupilles participant au concours de dimanche prochain au Blanc-Seau. Vendredi réunion de la commission.

Musique « La Fraternelle ». — Vendredi 7, répétition générale à 20 h., au siège.

Comité des Fêtes du Bas St-Pierre. — Les programmes de la fête donnée récemment dans le quartier portant l'un des numéros gagnants ci-après donnent droit à un lot à réclamer chez M. Blande, 78, rue Chevreul :

1471 2797 367 290 1895 1393 298 316 281 1000

Les lots non réclamés le 8 mai resteront acquis au Comité.

Les coureurs cyclistes Albert Dendievel, Amédée Capelle et Denis Guson sont priés de se présenter au siège pour recevoir leur prix.

Pour les vieillards de l'hospice. — 52 fr. 50 ont été recueillis pour les vieillards de l'hospice, par M. Léon Hauteur, au jeu de dés organisé le 1er mai.

Une quête faite chez M. Auguste Thysbaert, cafetier, place de la Liberté, a produit la somme de 30 francs.

La Carpe d'Or. — Voici les résultats du concours de pêche organisé sous les auspices de al municipalité : 1. Vansinghel ; 2. Limpens ; 3. Plateau ; 4. Kinnen , 5. Delnaisse, Vanholand, Bougeois, Beausire, Vanneuvenhuysse, Favrel, Catoire, Dubar, Duponchelle, Lepers, Bedu, Rohart, Dambrin, Casier, Beausire, Duponchelle, Lepers, Timmermans, Debaisieux, Opsomer, Vanmenen, Feret, Bourgeois, etc.

Les Carabiniers de Croix. — Résultats du concours public : 1. O. Noël, Ch. Dhalluin, Danhiez, Leleu, Martin, Vergotte, Libreckt, Duflot, Desceux, Lafléchelle, Couplet, Demey, Salmon, Leveugle, Ottewaere, Statius, Decauchy, Y. Noël, Dekens, Rancelot, Hulstaert, etc.

50 m. intersociétaires : 1. Ch. Dhalluin Ottewaere, Noël, Gaeremynck, Coussaert, P. Sandra, Berdoux, Delattre, Dekens V. Prime : Berdoux.

Javelot. — **Club du Congo.** — Ce jeudi entrainement pour tous les sociétaires disponibles.

Etat civil. — Naissance. — Claudine Leconte, 177, rue des Ogiers.

FAMILIA

JEUDI 6 MAI (ASCENSION)

Matinée et soirée. Chang' de programme FERNANDEL dans

LES GAITÉS DE LA FINANCE

TÊTE BRULÉE

WASQUEHAL

Les Amis du Rond-Point. — Samedi 8, à 20 h., réunion mensuelle chez M. Ch. Jamme.

A l'Espérance. — Vendredi, entrainement général et obligatoire à la salle de gymnastique, rue Ferrer, en vue du prochain concours. Pupilles à 19 h., adultes à 20 h. 15.

Bureaux de la mairie. — Aujourd'hui jeudi une permanence sera assurée de 10 à 11 h. au 2e guichet.

A. C. Républicains. — Aujourd'hui jeudi la permanence sera ouverte de 9 h. à 11 h., au siège, 67, rue de Roubaix.

Etablissement de bains. — Cet établissement sera ouvert samedi 8, de 7 à 20 h. sans interruption et dimanche de 7 à 12 heures.

Secours aux chômeurs. — Le paiement des secours aux chômeurs complets aura lieu samedi 8, à 9 h., à la salle des fêtes de la mairie et à 14 h., à la salle des fêtes du Capreau.

Sociétés musicales. — Vendredi, à 20 h. 15, répétition générale de « La Jeune France », au siège 8, rue Pasteur. Samedi 8, à 20 h. 15, répétition de l'Harmonie J.-B. Lepers, au local, 17, rue Jean-Macé

Comité des fêtes du Capreau. — Le comité se réunira vendredi, à 19 h. 30, chez M. Vanneste, café de la Verte Feuille, au Rond-Point.

Funérailles. — Mercredi à 8 h. 30 ont eu lieu au milieu d'une nombreuse affluence les funérailles de M. J.-B. Lesur, médaillé d'honneur du travail des Etablissements Holden de Croix. Parmi l'assistance on remarquait la présence de M. H. Détailleur, maire de la ville ; plusieurs conseillers municipaux, une délégation des médaillés du travail et anciens ouvriers des établissements Holden, ainsi que de nombreux parents et amis du défunt.

Mutilés du stade. — Réunion générale dimanche 9, à 19 h., au siège, café du Stade, 51, rue Delerue. A 20 h. prix du mois offerts par le comité.

Etat civil. — Naissances. — Grégoire Sotnichenko, rue Coli, 168.

LANNOY

Jeunes pour la Paix. — Les membres sont priés d'assister à l'assemblée générale des A.C. Republicains d'Hem, qui sera suivie d'une conférence organisée par les jeunes. Tous les sympathisants sont invités à cette causerie.

La réunion aura lieu salle Chastain, rue Jules-Guesde, à Hem, samedi 8 mai, à 18 heures.

LYS

Les examens de solfège à l'Harmonie au siège de la Société, eu **municipale.** — Ces examens ont eu lieu au siège de la société. Le jury était présidé par M. Housieaux, directeur, assisté de M. Barlet, président et des membres de la commission. A l'issue des épreuves, l'Harmonie a adressé au dévoué professeur, M P. Salmon, ses vives félicitations pour les résultats obtenus.

Les lauréats suivants ont été admis à prendre place au pupitre des musiciens : Gurard André, Lahaut Lucien, Lamblain Emile, Segard Eimon, Toulotte Cyrille.

FLERS

Chez les « Amis de l'U. R. S. S. ». — La section locale de Flers-Bourg des « Amis de l'U.R.S.S. organise dimanche 9 mai, salle des Fêtes, une grand gala artistique avec le concours de la gracieuse troupe théâtrale « Les P'tits Quinquins », les Suzett's Girls, les plus jeunes girls de France ; Conrad, flûtiste, 1er prix du Conservatoire de Paris ; Mme Duflos, professeurs, 1er prix du Conservatoire de Lille « Régels, ténor de Radio P.T.T. Nord et d'autres artistes, ainsi que du célèbre orchestre symphonique « L'Intrépids Jazz ».

A l'issue de ce concert, grand bal du Broquelet.

Ouverture des portes à 15 h. 30, rideau à 16 h. Prix des places 3 fr. ; enfants 1.50. Ouverture du bal à 20 h. Prix d'entrée 2 fr., demi-tarif pour les militaires.

HEM

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FRATERNELLE LAIQUE

Dans la salle des Fêtes, sous la présidence de M. Merchier, président de la Fédération des Amicales Laïques du canton, entouré de M. Cren, président de la Fraternelle Laïque, de Mme Dubois, directrice de l'école Pasteur, et des membres du bureau, s'est tenue l'assemblée générale de cette importante association.

M. Cren salua les personnalités présentes puis le trésorier et le secrétaire firent respectivement l'exposé des situations financière et morale de l'Association, qui se révélèrent excellentes.

L'assemblée ratifia ensuite deux décisions du Comité, l'une relative à la cotisation des jeunes gens faisant partie des sections de l'association ; l'autre concernant le voyage à la mer des lauréats du certificat d'études primaire, l'administration municipale ayant supprimé le crédit affecté annuellement audit voyage. A ce sujet, une motion destinée à être adressée à M. le maire, fut votée à l'unanimité.

Puis M. Merchier fit une causerie sur les devoirs des membres au sein de la famille, envers l'Association et commenta la façon pratique d'utiliser les loisirs, demandant la concentration de tous les efforts vers le but commun.

M. Cren remercia l'orateur et réclama la présence de tous les membres à la fête fédérale qui se déroulera à Ascq, le 11 juillet, ainsi qu'à la manifestation organisée par l'Amicale de Forest le 6 juin.

Une brillante tombola compléta heureusement cette belle réunion.

Combattants Républicains. — Samedi 8, à 18 h., chez Chastain, 106, rue Jules-Guesde, assemblée générale de la section. Au cours de la réunion, M. Dubois, président des « Jeunes pour la Paix » des Combattants Républicains du canton, fera une causerie.

Dispensaire antituberculeux. — Une consultation exceptionnelle sera donnée au dispensaire samedi 8, à 14 h.

Harmonie Municipale. — Samedi 8, à 19 h. 30, répétition partielle pour clarinettes et saxophones. A 20 h., répétition générale. Pour la sortie de dimanche, réunion à 15 h. 30 au siège.

Etat Civil. — Décès : Platteau Cyriaque 65 ans, rangée Delplanque, 4 ; Dujardin Augustin, 69 ans, rue Jean-Jaurès, 121 ; Delplanque Rosina, 71 ans, rue Vaillant, 59.

Une boisson de ménage saine, agréable, peu coûteuse s'obtient avec l'**AUTOBRASSEUR.** Exigez le paquet jaune orange. En vente partout. Autobrasseur-Lens.

430

TOUFFLERS

Cours de solfège. — Les jeunes gens désireux d'apprendre la musique sont nvités à se faire inscrire au siège, rue de Tournai, pour le dimanche 9 mai.

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI

LES SPORTS DU NORD

le plus complet des régionaux sportifs

30 centimes

La Clique de la Fédération des Amicales laïques de Croix

La Clique de la F.A.L. de CROIX avec son Comité entourant M. SEIGNEUR, Maire de la Ville.

Nous avons déjà parlé de cette jeune Société, la Clique de la Fédération des Amicales laïques de *Croix*. Ce groupement a connu, sous l'impulsion de ses dirigeants, un développement rapide. La semaine dernière, on adjoignit au groupe une charmante petite cantinière, dont c'était la première sortie pour le 1[er] mai.

Dimanche prochain aura lieu un concours de clairons, tambours, fifres, organisé par les membres de la Commission avec le concours de la Fédération des Amicales laïques, du Conseil municipal et des membres d'honneur.

Ce concours aura lieu à 10 heures dans la cour de l'Ecole Victor Hugo, place de Croix et sera suivi d'un joli concert-apéritif par la Clique scolaire. Des prix récompenseront les concurrents. Les parents et amis de la Clique sont invités à assister à cette petite fête et cefaisant ils encourageront les jeunes élèves.